



Formation des vérificateurs 2023–24

Module:

A7

Spécifications du module et du prestataire

Sécurité au travail et protection de la santé

Groupe cible:

Responsables et collaborateurs d'un office de vérification.

Durée:

4 heures de théorie et 8 heures de pratique sur le terrain / dans leur propre office de vérification.

Conditions d'admission:

Voir l'article 2 du règlement de formation actuel de METAS.

Objectifs de la formation:

Le participant connaît les dangers spécifiques du travail au quotidien et sait prendre les mesures de sécurité nécessaires pour lui-même et pour des tiers. Il sait appliquer et interpréter le portefeuille des dangers dans son activité au quotidien (méthode SUVA).

Contenus du module:

- *Familiarisation avec les règles de base de la sécurité au travail.*
- *Établissement des dangers spécifiques liés au travail de vérificateur.*
- *Connaissance des mesures de sécurité à prendre.*

Contrôle des compétences:

Aucun.

Durée de validité:

5 ans.

Prestataire:

METAS, Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern.

Remarques:

Aucune.

Coûts:

Coût total du module A (A1 à A7): Fr. 3'000.-

Les cours (à l'exception des frais d'examen des modules) sont gratuits pour les vérificateurs désignés par le canton, conformément à l'article 3 du règlement de formation actuel de METAS.